du procédé : la proposition infinitive et le subjonctif. M. Ch. Hyart reprend l'histoire de la première à partir de la formule syntaxique indo-européenne : *Verbe + Agent à l'accusatif + Nom verbal d'action*, en établissant, à l'aide d'exemples empruntés aux comédies de Plaute, comment, une fois créée, elle a pu acquérir une indépendance de plus en plus grande par rapport au verbe qui l'introduit (notamment verbe « dicendi ») — indépendance particulièrement apparente dans les infinitives exclamatives et interrogatives — pour aboutir à l'emploi dans la citation indirecte où « le seul lien de subordination qui la lie au verbe introducteur est le fait d'appartenir à une même atmosphère déclarative » (p. 46). Le subjonctif, de son côté, étant le mode du fait indéterminé et incertain, se prêtait à la reproduction des paroles ou des pensées d'autrui et se substituait à l'indicatif dans les propositions où il s'agissait de marquer cette nuance propre au style indirect. D'autre part, par un processus analogue à celui de la proposition infinitive, la complétive au subjonctif, où ce mode était originel, pouvait aboutir également à la citation indirecte, autour de laquelle « gravite tout le procédé si propre au latin, soit que l'expression indirecte se réduise, soit que la citation s'amplifie » (p. 21). Il est un fait pourtant que M. Ch. Hyart laisse de côté en reconstituant l'élaboration du style indirect latin, et dont le rôle n'a pas dû être négligeable : c'est la transposition du futur par le subjonctif auquel ce temps est si étroitement apparenté à la fois sémantiquement et morphologiquement. Comment, en effet, sans elle, le style indirect eût-il pu apparaître d'abord, comme le montre l'auteur lui-même, dans le langage juridique, où l'emploi du futur est particulièrement prédominant? Relativement rare dans les différentes langues indo-européennes (p. 11-18), mais attesté à date ancienne dans le groupe italique (le cippe d'Abella, 150 av. J.-C. (?), rédigé en osque, contient quelques phrases typiques en style indirect, mais l'auteur rectifie fort justement l'affirmation répandue depuis Meillet que ce document est tout entier écrit en style indirect), le procédé étudié s'adaptait merveilleusement — c'est l'une des idées maîtresses de ce livre — à la structure même de la langue latine. Il connaîtra une fortune diverse dans le langage parlé et dans la langue écrite comme l'exposera la seconde partie de l'ouvrage, où nous quittons le domaine de l'hypothèse pour entrer dans celui de l'histoire littéraire et où la grammaire proprement dite cède le pas à la stylistique. Fortement concurrencé par le style direct plus coloré et plus expressif, d'un maniement à la fois plus souple et moins délicat, le style indirect ne manifestera qu'une vitalité assez limitée dans la langue courante, dont le théâtre de Plaute donne une idée assez exacte. M. Ch. Hyart apporte ici une documentation abondante, appuyée de statistiques qu'il interprète avec beaucoup de pru-

dence et de finesse. Nous retiendrons que chez Plaute le style indirect sert à rapporter des propos tenus par la personne qui parle, par son interlocuteur, par un troisième individu, ou de simples rumeurs, qu'il s'agit de phrases déjà prononcées ou de termes à employer dans l'avenir (surtout quand on prépare une duperie), et que les citations indirectes dépassent rarement la longueur de deux vers. Dans la langue écrite, où nous suivons son évolution à travers l'œuvre de Térence, des fragments d'auteurs tragiques et comiques, les *Annales* d'Ennius, le *De Rerum Natura* de Lucrèce, des passages de l'*Énéide*, et, en prose, le *De Agricultura* de Caton, la *Rhétorique à Hérennius*, les biographies de Cornélius Népos et un choix d'écrits de Cicéron, qui le manie avec une certaine aisance en y introduisant des procédés de rhétorique habituels à son style, son utilisation reste modérée : on l'abandonne volontiers pour faire appel au style direct, c'est-à-dire à une expression plus proche du langage affectif et plus riche en possibilités artistiques. Son vrai domaine sera celui de la langue juridique et du genre historique. Il est fort probable — et l'auteur confirme ainsi la théorie de Meillet et d'autres savants — que c'est dans la langue juridique, la plus anciennement élaborée à Rome, qu'il a été mis au point, car il y apparaît dans une forme qui touche à la perfection dès les premiers documents en date qui nous soient parvenus (décret de Paul-Émile, 189 av. J.-C., et surtout sénatus-consulte des Bacchanales, 186 av. J.-C.). Le mérite de l'auteur, qui traite ici de faits bien connus, est d'avoir dégagé le caractère original du procédé dans la langue officielle : « Il semble que dans les inscriptions la pensée est moins serrée, moins concise, moins abrégée que dans le texte littéraire. Certes, le désir du scribe est de présenter le tout sous une forme ramassée, en faisant sentir qu'il s'agit de paroles rapportées. Pourtant, on a l'impression que le rédacteur est retenu par l'existence d'un style de chancellerie qu'il conserve, malgré tout, soit par souci de clarté, soit par l'impossibilité dans laquelle il se trouve de se débarrasser d'un vocabulaire technique » (p. 149). Quant au genre historique, il ne tardera pas à recourir à un procédé qui lui fournissait un moyen commode de condenser, tout en sauvegardant l'uniformité du style, les citations qu'il insérait dans le récit. Les annalistes l'ont utilisé, mais ne lui ont accordé qu'une place restreinte dans leurs œuvres, volontairement limitées à une sèche énumération de faits et de dates. Bientôt, cependant, une réaction se dessine contre cette conception étriquée de l'histoire, et ce n'est pas un historien, mais encore Plaute, qui nous en apporte le témoignage. Un passage de l'*Amphitryon* (v. 203 et suiv.), commenté par J. Marouzeau (*R. Ph.*, 45 (1921), p. 153 et suiv.), qui en a souligné le caractère de parodie de la langue officielle, retient toute l'attention de M. Ch. Hyart et constituerait, selon lui, « un jalon impor-

tant de l'histoire du style indirect » (p. 149). On saura gré à l'auteur de verser au dossier de cette histoire un document nouveau dont l'importance est égale à celle du sénatus-consulte des Bacchanales qui lui est sensiblement contemporain. Il confirme, en effet, qu'à cette époque le style indirect est un usage linguistique bien fixé et dénote une mode assez nouvelle en histoire, celle de réagir contre les citations sans relief des écrivains précédents en reproduisant la totalité d'une citation dans une forme très proche du style indirect tel que le pratiquera César. Puis l'influence de la rhétorique et l'imitation des modèles grecs (surtout Thucydide) accentueront l'évolution du genre historique et favoriseront par contre-coup l'introduction de citations indirectes de plus en plus nombreuses, voire de discours indirects dans les écrits des historiens. César, surtout au début de son œuvre, emploiera avec une prédilection marquée ce procédé qu'il portera à une perfection artistique dont M. Ch. Hyart nous donne une analyse fort pénétrante. Mais, à la fin du *Bellum Gallicum* et surtout dans les deux derniers livres du *Bellum Civile*, il utilisera de plus en plus largement le style direct. Le style indirect entre en déclin, retrouve chez Salluste une place de second plan et assume dès lors « la tâche obscure de reproduire tout ce que dédaigne son brillant rival » (p. 200).

On regrettera que M. Ch. Hyart n'ait pas poussé plus loin, jusqu'à Tite-Live et Tacite, son étude si attachante et si alerte. Tel n'était pas, du reste, son propos. Son ouvrage, par l'importance du sujet qu'il traite et par ses vues souvent très suggestives, suscitera un vif intérêt chez tous les latinistes, et rendra d'éminents services — nous songeons surtout aux derniers chapitres — à ceux qui ont charge d'enseigner à de jeunes élèves une question dont beaucoup, selon le mot de l'auteur, ne conservent plus tard qu' « un douloureux souvenir scolaire ».

R. France.

Métrique.

Bertil Axelson, *Akzentuierender Klauselrhythmus bei Apuleius*, De Platone *und* De mundo : Lund, Särtryck ur Vetenskaps-Societetens, 1952, 20 pages.

Une mince observation de détail, d'où découlent des conséquences importantes car M. B. Axelson est un philologue avisé. Dans les œuvres d'Apulée, le *De Platone* et le *De mundo* se distinguent à la fois par le fond et par la forme. Pour ce qui est de la forme, la prose n'en est pas seulement une prose métrique, comme dans les autres œuvres d'Apulée, mais de temps en temps elle présente certains traits d'une prose rythmique accentuelle. Ce double caractère, métrique et accentuel, fait d'elle une sorte de « cursus mixtus ». Il faudrait en conclure

que la naissance du cursus est d'un siècle ou deux plus ancienne qu'on ne le pense d'ordinaire, conclusion de nature à intéresser grandement aussi bien les historiens de la langue que les métriciens. De plus, ce « cursus mixtus » ne se retrouvant pas dans le reste de l'œuvre d'Apulée, il conviendra d'examiner d'après des critères nouveaux la question de la date ou de l'authenticité de ces deux écrits : les historiens de la littérature auront profit, eux aussi, à lire l'étude de M. Axelson.

Autant qu'il est possible de résumer cette étude à la fois sobre et dense, voici quel en est le point de départ : devant certaines clausules, en particulier devant le dispondée, le ditrochée et la clausule héroïque, certaines longues (par nature) finales sont comptées comme brèves, et seul est pris en considération l'accent verbal de l'avant-dernier et du dernier mot. Ainsi une clausule telle que *uenti generantur* ne doit pas être regardée comme une clausule héroïque, –|–⏑ ⏑|– ⏓, mais comme une clausule trispondaïque gouvernée par l'accent : ⏑∼|∼∼⏑∼. De même *longe peiora* ne doit pas être scandé – – – – ⏑, mais rythmé ⏑∼|∼⏑∼ (cursus planus).

Ce qu'il y a de plus curieux ici, ce n'est pas tant l'effacement de la quantité dans les voyelles finales, mais c'est, comme le remarque M. Axelson, la coexistence chez un même auteur et dans une même œuvre de deux systèmes rythmiques qu'on peut considérer comme antagonistes.

Louis NOUGARET.

A. Fr. MEMOLI, *Il ritmo prosaico in Venanzio Fortunato, con prefazione del Prof.* Fr. DI CAPUA : Salerno, Moriniello, nihil obstat de 1952, 100 p. in-8°, 750 lires.

Fortunat est connu surtout comme poète ; le P. A. Memoli montre que sa prose mérite d'être étudiée elle aussi. Fortunat, dans ses divers écrits, n'a pas été le prisonnier d'un seul procédé rythmique, et A. Memoli a soin de distinguer les diverses œuvres dans ses relevés ; il apporte donc une contribution utile à la grande enquête sur la prose des Pères de l'Église à laquelle la Catholic University of America a consacré une part importante de son activité. Ce travail a largement profité des travaux antérieurs sur le rythme de la prose et en particulier de ceux du professeur Fr. Di Capua, auteur de la préface. A. Memoli, pour ne rien omettre, a joint à son travail des considérations sur l'ordre des mots dans la phrase en fonction du rythme. Pour cette dernière partie, il faut reconnaître qu'il n'a fait qu'effleurer la question : vingt pages, occupées en grande partie par des listes d'exemples, ne sauraient y suffire. Toutefois, je ne veux pas dire qu'il ait fait ici travail inutile, je considère, au contraire, les pages 62-68 comme très suggestives, car elles montrent